

**Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC**

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS concernant le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la National Securities Clearing Corporation (NSCC). Les modifications proposées visent à retirer les références au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC et au service de correction d'opérations hors cote de la CDS des Procédés et méthodes de la CDS.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

**Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 17 décembre 2012, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau  
Analyste  
Direction principale de l'encadrement des structures de marché  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4322  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4322  
Télécopieur : 514 873-7455  
Courrier électronique : [danielle.boudreau@lautorite.qc.ca](mailto:danielle.boudreau@lautorite.qc.ca)

**AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES  
MODIFICATIONS IMPORTANTES APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

**DÉMANTELÈMENT DU SERVICE DE COMPARAISON DES OPÉRATIONS HORS COTE DE LA NSCC**

**A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Les modifications proposées consistent à retirer les références au service de comparaison des opérations hors cote de la National Securities Clearing Corporation (« NSCC ») et au service de correction d'opérations hors cote de la CDS des Procédés et méthodes de la CDS.

**B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Sous réserve de l'approbation de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, la NSCC propose le démantèlement de son service de comparaison des opérations hors cote d'ici la fin de décembre 2012. Au terme du démantèlement de ce service, la NSCC n'acceptera plus de données afférentes au service de comparaison des opérations hors cote et elle ne produira plus de données de sortie afférentes au service de comparaison des opérations hors cote.

Le service de correction d'opérations hors cote de la CDS doit être interrompu définitivement au même moment, étant donné que ce service fournit des données au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC.

**Service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC**

Le service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC est un dispositif d'appariement des opérations hors cote qui accepte des opérations unilatérales de la part des adhérents et apparie vendeurs et acheteurs notamment selon les critères suivants : la chambre de compensation, le code d'identification d'intervenant du marché d'exécution, le numéro CUSIP ou le symbole boursier, le nombre d'actions, le prix et la date de l'opération. Une fois l'appariement établi, l'opération est inscrite et un contrat confirmant la comparaison est transmis aux adhérents. Les opérations qui n'aboutissent pas à un appariement pendant le processus de comparaison de la NSCC sont rapportées comme telles aux adhérents le soir du jour où l'opération a été soumise. Les adhérents peuvent continuer de chercher à établir un appariement en resoumettant l'opération au processus de comparaison de la NSCC le jour suivant.

Les opérations appariées sont transmises au système de RNC de la NSCC où elles font l'objet d'une novation. Les opérations qui ne sont pas admissibles au RNC sont soit réglées individuellement soit intégrées au processus de solde de compensation net multilatéral de la NSCC.

**Service de correction d'opérations hors cote de la CDS**

La CDS fournit le service de correction d'opérations hors cote aux adhérents qui s'abonnent au Service de liaison avec New York. Ce service permet aux adhérents de fournir à la CDS des renseignements relatifs aux opérations hors cote qui doivent être transmis au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC.

Les adhérents fournissent à la CDS les renseignements relatifs à leurs opérations hors cote, et le personnel du service de l'Exploitation de la CDS utilise un dispositif interne doublé d'une interface uti-

**Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS concernant le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC**

---

lisateur pour saisir cette information. Les renseignements relatifs aux opérations hors cote sont ensuite rapportés au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC au moyen de transmissions de fichiers.

La CDS reçoit également des fichiers transmis par les centres de traitement à façon des adhérents qui contiennent des renseignements relatifs à des opérations hors cote, qu'elle fait suivre au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC.

### **C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC aura les incidences suivantes sur les adhérents.

- Les adhérents devront prendre les mesures nécessaires (conjointement avec leurs contreparties et leurs centres de traitement à façon) pour transférer leurs activités vers un autre dispositif d'enregistrement des opérations hors cote.
- La CDS n'acceptera plus de renseignements relatifs à des opérations hors cote de la part d'adhérents.
- La CDS n'acceptera plus de renseignements relatifs à des opérations hors cote sous la forme de fichiers de la part des centres de traitement à façon des adhérents.
- Le rapport OTC PURCHASE/SALE CONTRACT (relatif aux contrats d'achat et de vente hors cote) mis à la disposition des adhérents par l'intermédiaire du Système de gestion des rapports (« SGR ») de la CDS sera supprimé (la NSCC ne produira plus le fichier qu'elle fournissait à la CDS pour générer ce rapport).

Les adhérents de la CDS qui ont recours au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC ont été recensés et la CDS a communiqué avec eux afin de s'assurer qu'ils prennent les mesures de rechange nécessaires avec leurs contreparties et leurs centres de traitement à façon pour transférer leurs activités vers un autre dispositif d'enregistrement des opérations hors cote.

#### **C.1 Concurrence**

Les modifications proposées font suite à une modification de service à la NSCC; elles échappent à notre volonté et ne découlent pas d'une demande de nos adhérents.

#### **C.2 Risques et coûts de conformité**

Les modifications proposées font suite à une modification de service à la NSCC; elles échappent à notre volonté et ne découlent pas d'une demande de nos adhérents.

#### **C.3 Comparaison avec les normes internationales – (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux (b) le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente**

Les modifications proposées font suite à une modification de service à la NSCC; elles échappent à notre volonté et ne découlent pas d'une demande de nos adhérents.

### **D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES**

#### **D.1 Contexte d'élaboration**

Le personnel de la CDS a examiné les Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS et relevé les références au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC et au service de correction d'opérations hors cote de la CDS. La direction de la CDS a ensuite examiné et approuvé les modifications proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS.

## **D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes**

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine, étudie ou surveille les projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS et en établit l'ordre de priorité. Ce comité compte parmi ses membres des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit tous les mois.

Le CADS a examiné les modifications proposées et les a approuvées le 25 octobre 2012.

## **D.3 Questions prises en compte**

Les adhérents qui utilisent le service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC devront exercer cette activité de négociation hors cote au moyen d'un autre dispositif d'enregistrement des opérations hors cote.

Tous les adhérents touchés sont actuellement abonnés au service ACT de la CDS et peuvent y avoir recours afin d'exercer leurs activités de négociation hors cote.

La CDS a communiqué avec tous les adhérents concernés afin de s'assurer qu'ils prennent les mesures nécessaires auprès de leurs contreparties et de leurs centres de traitement à façon afin d'effectuer le transfert vers un autre dispositif d'enregistrement des opérations hors cote.

## **D.4 Consultation**

La CDS a publié, le 21 juin 2012, un bulletin informant les adhérents du démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC et de l'interruption définitive du service de correction d'opérations hors cote de la CDS.

Le sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS a été tenu au courant du démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC et de l'interruption définitive du service de correction d'opérations hors cote de la CDS.

## **D.5 Autres possibilités étudiées**

Les adhérents qui seront touchés par le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC peuvent avoir recours au service ACT de la CDS afin d'exercer leurs activités de négociation hors cote.

## **D.6 Plan de mise en œuvre**

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et par la British Columbia Securities Commission en vertu de l'article 24(d) de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX<sup>MD</sup>, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La CVMO, la British Columbia Securities Commission, l'AMF et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications des Procédés et méthodes de l'adhérent pourraient entrer en vigueur à compter de la date de l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public.

## **E. INCIDENCES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES**

### **E.1 CDS**

La CDS doit apporter des modifications aux systèmes afin de :

- mettre hors service le dispositif interne doublé de l'interface utilisateur de correction d'opérations hors cote de la CDS;
- retirer de la programmation et supprimer les processus automatiques (tâches) qui traitent des fichiers entrants provenant des centres de traitement à façon des adhérents qui contiennent des renseignements relatifs aux opérations hors cote;
- retirer de la programmation et supprimer les tâches qui produisent des fichiers transmis par la CDS au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC;
- retirer de la programmation et supprimer les tâches qui traitent des fichiers entrants provenant de la NSCC qui contiennent les rapports sur les contrats d'achat et de vente hors cote.

### **E.2 Adhérents de la CDS**

Les adhérents de la CDS pourraient devoir apporter des modifications à leurs systèmes afin d'effectuer leurs activités de négociation hors cote au moyen d'un autre service.

### **E.3 Autres intervenants du marché**

Les centres de traitement à façon des adhérents de la CDS pourraient devoir apporter des modifications à leurs systèmes afin de rediriger les activités de négociation hors cote de leurs clients (adhérents de la CDS) vers un autre service.

## **F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION**

Les modifications proposées font suite à une modification de service à la NSCC; elles échappent à notre volonté et ne découlent pas d'une demande de nos adhérents.

## **G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PUBLIC**

La CDS a jugé que les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS ne sont pas contraires à l'intérêt public.

## **H. COMMENTAIRES**

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le bulletin de l'Autorité des marchés financiers, de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou de la British Columbia Securities Commission aux coordonnées suivantes :

Rob Argue  
Directeur principal de produits, Développement et soutien des systèmes de gestion  
Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
85, rue Richmond Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3887  
Télécopieur : 416 367-2755  
Courriel : rargue@cds.ca

**Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS concernant le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC**

---

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers, à la British Columbia Securities Commission et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800 square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Doug MacKay  
Manager, Market and SRO Oversight  
British Columbia Securities Commission  
701, rue West Georgia  
C.P. 10142, Pacific Centre  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-6506  
Courriel : [dmackay@bcsc.bc.ca](mailto:dmackay@bcsc.bc.ca)

Directrice, Réglementation des marchés  
Direction de la réglementation des marchés  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Bureau 1903, C.P. 55  
20, rue Queen Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940  
Courriel : [marketregulation@osc.gov.on.ca](mailto:marketregulation@osc.gov.on.ca)

Mark Wang  
Manager, Legal Services  
British Columbia Securities Commission  
701, rue West Georgia  
C.P. 10142, Pacific Centre  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-6506  
Courriel : [mwang@bcsc.bc.ca](mailto:mwang@bcsc.bc.ca)

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires de tous commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

## **I. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS peuvent être consultées à partir de la page Web des Modifications apportées à la documentation (<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>), et celles proposées aux formulaires de la CDS (le cas échéant) à partir du site Web des Services de la CDS (<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-ServicesdelaCDS?Open>) à la page des Formulaires en ligne (cliquez sur *Afficher par catégorie de formulaires* et, dans la liste *Sélectionner une catégorie de formulaires*, cliquez sur *Examen externe*).

## CHAPITRE 1

# À propos du Service de liaison avec New York

Le Service de liaison avec New York est offert aux adhérents qui désirent être cautionnés par la CDS afin d'adhérer directement à la Depository Trust and Clearing Corporation (DTCC). La DTCC est la société mère de la Depository Trust Company (DTC) et de la National Securities Clearing Corporation (NSCC).

Le fait d'être des membres cautionnés permet aux adhérents de compenser et de régler au guichet les opérations effectuées avec des courtiers / contrepartistes américains. La NSCC offre des services de compensation tandis que la DTC fournit l'accès aux services de garde et de règlement.

### 1.1 Service de liaison avec New York

Lorsque les adhérents utilisent le Service de liaison avec New York, des services de garde, de compensation et de règlement institutionnels s'offrent à eux. Ils peuvent régler des opérations individuellement ou par l'intermédiaire du Service de règlement net continu. Les services suivants sont disponibles par l'intermédiaire du Service de liaison avec New York :

- le service automatisé de confirmation de transactions (« ACT ») de la CDS permet aux adhérents (au moyen d'un cautionnement par la CDS) d'avoir accès au service ACT du NASDAQ sans devoir être des membres directs du NASDAQ ou être directement réglementés par la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA).
- ~~le service de comparaison des opérations hors cote pour les adhérents qui enregistrent leurs opérations hors cote dans un système d'entrée et de confirmation d'opérations hors cote de deux façons. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents de la NSCC.~~
- le Service de rapprochement international des opérations (SRIO) pour le rapprochement d'opérations.
- le *International Ledger Reconciliation Service* permet le rapprochement de grands livres.
- le Service de virements transfrontaliers entre la CDS et la DTC permet le virement de valeurs entre la CDS et la DTCC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de virements transfrontaliers entre la CDS et la DTC*.
- le *Elective Dividend Service* de la DTC permet le crédit au compte des adhérents des paiements de dividendes et d'intérêts au moyen de leur rapport de l'encaisse de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents de la DTCC.

- ~~la correction des opérations hors cote en temps réel permet aux adhérents :~~
  - ~~d'entrer directement les corrections des opérations dans le système AGT~~
  - ~~de transmettre les corrections des opérations à la CDS pour le Service de comparaison des opérations hors cote~~
  - ~~de communiquer directement avec leur représentant spécial du Service de compensation au nom des correspondants.~~

## 1.2 Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt

La CDS offre le Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt afin d'éliminer les retenues fiscales sur les valeurs canadiennes détenues à la DTCC aux institutions exemptées d'impôt.

Si la CDS est en mesure d'exempter d'impôt un paiement de dividende pour une valeur canadienne déclarée en fonds américains, la CDS verse le dividende en entier à l'adhérent. Si la CDS n'est pas en mesure d'exempter la valeur au moyen du Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt, elle divise le paiement de dividende entre l'adhérent et l'Agence du revenu du Canada. L'adhérent reçoit le montant du dividende moins toute perception de retenues fiscales applicables.

## 1.3 Plafonds de débit net

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des plafonds de débit net et de leur attribution par la CDS, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison directe avec la DTC*.

## 1.4 Facturation du Service de liaison avec New York

La facturation des services de liaison avec New York se divise en deux étapes :

- la facturation de la NSCC/DTC;
- la facturation de la CDS.

### 1.4.1 Facturation de la NSCC/DTC

La facturation de la NSCC/DTC comporte le montant net payable à la NSCC et la DTC ou par ces dernières (y compris les frais Omgeo) pour le mois précédent. Le montant dû est payé par l'intermédiaire du compte de règlement de l'adhérent à New York.

## 1.4.2 Facturation de la CDS

Le septième jour ouvrable de chaque mois, la CDS envoie une facture à chaque adhérent. Sur la facture, les éléments suivants apparaissent à la section INTERNATIONAL :

- les montants facturables à la NSCC/DTC des deux derniers mois;
- la majoration de la somme de ces montants par la CDS;
- les frais de la CDS relatifs aux activités du mois précédent.

La facture est calculée de la manière suivante :

1. Lorsque la CDS reçoit les factures de la NSCC/DTC pour chaque adhérent, elle soustrait tous les frais afférents aux ADR.
2. Après avoir soustrait les coûts fixes susmentionnés et tous les rabais ou les remboursements de la facture de la NSCC/DTC, la CDS établit les coûts totaux variables des activités restantes.
3. Les frais de la NSCC/DTC sont alors majorés conformément au barème de prix de l'adhérent de la CDS.
4. Les coûts engendrés par l'utilisation de tout autre service de la CDS sont ajoutés (par exemple, les virements transfrontaliers).
5. Le paiement est prélevé le neuvième jour ouvrable du mois et apparaît au rapport CNS CASH RECONCILIATION STATEMENT. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

## 1.5 Retenue fiscale américaine

Pour obtenir des renseignements au sujet de la retenue fiscale américaine, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison directe avec la DTC*.

## 1.6 Service de rapprochement international des opérations

Le Service de rapprochement international des opérations (SRIO) sert à rapprocher des fichiers de données et des renseignements afférents aux opérations entre l'adhérent et la NSCC.

Le rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES de la CDS fait état de toute différence enregistrée au terme de la comparaison des fichiers d'entrée des renseignements afférents aux transactions de la NSCC (~~immobilisation hors cote ou comparaison hors cote~~) aux activités

boursières quotidiennes inscrites dans les registres internes des adhérents. Toute opération non appariée dont la date de valeur est dépassée est retirée du rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES de la CDS et est ajoutée au rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS RETIREES. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces rapports, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Pour souscrire au SRIO, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de la CDS.

Le centre de traitement à façon de l'adhérent est tenu d'envoyer, quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement, des fichiers de rapprochement des opérations à la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Services interactifs et par lots de la CDS - Renseignements techniques*.

## **1.7 International Ledger Reconciliation Service**

Le International Ledger Reconciliation Service (service de rapprochement international de grands livres) permet aux adhérents d'obtenir le rapport RAPPROCHEMENT DE GRANDS LIVRES INTERNATIONAUX pour les soldes réels à la DTCC. Ce rapport fait état des renseignements obtenus au terme de la comparaison électronique des positions aux grands livres. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Pour souscrire au International Ledger Reconciliation Service, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de la CDS.

Le centre de traitement à façon de l'adhérent est tenu d'envoyer, quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement, des fichiers de rapprochement des grands livres à la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Services interactifs et par lots de la CDS - Renseignements techniques*.

## CHAPITRE 1

# À propos du Service de liaison avec New York

Le Service de liaison avec New York est offert aux adhérents qui désirent être cautionnés par la CDS afin d'adhérer directement à la Depository Trust and Clearing Corporation (DTCC). La DTCC est la société mère de la Depository Trust Company (DTC) et de la National Securities Clearing Corporation (NSCC).

Le fait d'être des membres cautionnés permet aux adhérents de compenser et de régler au guichet les opérations effectuées avec des courtiers / contrepartistes américains. La NSCC offre des services de compensation tandis que la DTC fournit l'accès aux services de garde et de règlement.

### 1.1 Service de liaison avec New York

Lorsque les adhérents utilisent le Service de liaison avec New York, des services de garde, de compensation et de règlement institutionnels s'offrent à eux. Ils peuvent régler des opérations individuellement ou par l'intermédiaire du Service de règlement net continu. Les services suivants sont disponibles par l'intermédiaire du Service de liaison avec New York :

- le service automatisé de confirmation de transactions (« ACT ») de la CDS permet aux adhérents (au moyen d'un cautionnement par la CDS) d'avoir accès au service ACT du NASDAQ sans devoir être des membres directs du NASDAQ ou être directement réglementés par la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA).
- le Service de rapprochement international des opérations (SRIO) pour le rapprochement d'opérations.
- le *International Ledger Reconciliation Service* permet le rapprochement de grands livres.
- le Service de virements transfrontaliers entre la CDS et la DTC permet le virement de valeurs entre la CDS et la DTCC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de virements transfrontaliers entre la CDS et la DTC*.
- le *Elective Dividend Service* de la DTC permet le crédit au compte des adhérents des paiements de dividendes et d'intérêts au moyen de leur rapport de l'encaisse de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents de la DTCC.

## 1.2 Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt

La CDS offre le Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt afin d'éliminer les retenues fiscales sur les valeurs canadiennes détenues à la DTCC aux institutions exemptées d'impôt.

Si la CDS est en mesure d'exempter d'impôt un paiement de dividende pour une valeur canadienne déclarée en fonds américains, la CDS verse le dividende en entier à l'adhérent. Si la CDS n'est pas en mesure d'exempter la valeur au moyen du Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt, elle divise le paiement de dividende entre l'adhérent et l'Agence du revenu du Canada. L'adhérent reçoit le montant du dividende moins toute perception de retenues fiscales applicables.

## 1.3 Plafonds de débit net

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des plafonds de débit net et de leur attribution par la CDS, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison directe avec la DTC*.

## 1.4 Facturation du Service de liaison avec New York

La facturation des services de liaison avec New York se divise en deux étapes :

- la facturation de la NSCC/DTC;
- la facturation de la CDS.

### 1.4.1 Facturation de la NSCC/DTC

La facturation de la NSCC/DTC comporte le montant net payable à la NSCC et la DTC ou par ces dernières (y compris les frais Omgeo) pour le mois précédent. Le montant dû est payé par l'intermédiaire du compte de règlement de l'adhérent à New York.

### 1.4.2 Facturation de la CDS

Le septième jour ouvrable de chaque mois, la CDS envoie une facture à chaque adhérent. Sur la facture, les éléments suivants apparaissent à la section INTERNATIONAL :

- les montants facturables à la NSCC/DTC des deux derniers mois;
- la majoration de la somme des ces montants par la CDS;
- les frais de la CDS relatifs aux activités du mois précédent.

La facture est calculée de la manière suivante :

1. Lorsque la CDS reçoit les factures de la NSCC/DTC pour chaque adhérent, elle soustrait tous les frais afférents aux ADR.
2. Après avoir soustrait les coûts fixes susmentionnés et tous les rabais ou les remboursements de la facture de la NSCC/DTC, la CDS établit les coûts totaux variables des activités restantes.
3. Les frais de la NSCC/DTC sont alors majorés conformément au barème de prix de l'adhérent de la CDS.
4. Les coûts engendrés par l'utilisation de tout autre service de la CDS sont ajoutés (par exemple, les virements transfrontaliers).
5. Le paiement est prélevé le neuvième jour ouvrable du mois et apparaît au rapport CNS CASH RECONCILIATION STATEMENT. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

## **1.5 Retenue fiscale américaine**

Pour obtenir des renseignements au sujet de la retenue fiscale américaine, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison directe avec la DTC*.

## **1.6 Service de rapprochement international des opérations**

Le Service de rapprochement international des opérations (SRIO) sert à rapprocher des fichiers de données et des renseignements afférents aux opérations entre l'adhérent et la NSCC.

Le rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES de la CDS fait état de toute différence enregistrée au terme de la comparaison des fichiers d'entrée des renseignements afférents aux transactions de la NSCC aux activités boursières quotidiennes inscrites dans les registres internes des adhérents. Toute opération non appariée dont la date de valeur est dépassée est retirée du rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES de la CDS et est ajoutée au rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS RETIREES. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces rapports, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Pour souscrire au SRIO, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de la CDS.